

# Entre les vivants et les morts

## Première partie : Images et histoire des cimetières de Bazoges-en-Pareds

À la mémoire de M. Claude Maurin, (1925-2019) directeur de l'Institut Scientifique et Technique des Pêches Maritimes (IFREMER) de 1970 à 1982, chevalier de la Légion d'honneur, maire de Bazoges-en-Pareds de 1986 à 1988 puis de 1988 à 1995, créateur de la chronique du bulletin municipal en 1991, cette trentième édition pour hommage.

« L'histoire rapproche l'étranger et dépayse le familier »

Patrick Boucheron, professeur au Collège de France, *Le Monde*, samedi 17 avril 2021.

C'est au Moyen Âge que l'on doit la création et la généralisation des aires d'inhumation collectives appelées cimetières. Pendant l'Antiquité les inhumations avaient lieu dans des endroits divers mais toujours à l'écart de l'habitat <sup>1</sup>. Le mot cimetière qui vient du grec *koimētērion* et qui signifie « dortoir » s'impose pendant la longue période de l'histoire appelé Moyen Âge. Associé à un lieu de culte, les cimetières se généralisent en Occident, près des églises et au cœur de l'espace habité. Espaces collectifs de repos, espaces sacrés. Espaces de deuil mais aussi espaces de vie sociale.

La commune de Bazoges-en-Pareds entretient aujourd'hui deux cimetières municipaux, le premier proche du bourg et le second à Pulteau. La commune abrite également deux sites mégalithiques encore visibles : le site des Cousins qui comptait cinq espaces funéraires et dont il reste deux dolmens (Un dolmen à chambre circulaire et à couloir et un autre dit « Les Pierres- Folles », à proximité) <sup>2</sup>, et le site des Landes avec un dolmen. On connaît aussi l'existence d'au moins huit cimetières familiaux disséminés non loin des rives du Loing <sup>3</sup>. C'est dire l'importance de la présence et de la proximité des morts dans le monde des vivants.

Nous allons chercher à comprendre pourquoi les cimetières sont une part de ce que l'histoire locale peut nous léguer de vivant et d'étonnant sur les sociétés d'autrefois.



Cortège funèbre vers le cimetière de Bazoges-en-Pareds, cliché Claude Thomas, vers 1970

<sup>1</sup> Michel Lauwers, « Comment l'Église a inventé le cimetière ? », *L'Histoire*, n°473-474, Juillet-août 2020, pages 40-47.

<sup>2</sup> Joussaume Roger. « Le dolmen à couloir dit « la Ciste des Cousins » à Bazoges-en-Pareds (Vendée) » dans *Bulletin de la Société Préhistorique française*, 1978, tome 75, N. 11-12. pp. 579-596. [http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/bspf\\_0249-7638\\_1978\\_hos\\_75\\_11\\_8534](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/bspf_0249-7638_1978_hos_75_11_8534)

<sup>3</sup> Voir *Bulletin municipal*, 2013, <https://bazoges-en-pareds.fr/fr/rb/83007/articles-historiques> et *Les cimetières familiaux protestants de Vendée, 7<sup>ème</sup> assises départementales de Patrimoine funéraire*, 2011.

## L'église romane, espace d'inhumation de prestige

Avec la christianisation et progressivement en Occident durant les époques médiévales, les lieux funéraires sont aménagés à l'intérieur ou autour des lieux de culte puis au cœur des paroisses qui s'établissent entre le V<sup>e</sup> et le début du IX<sup>e</sup> siècle<sup>4</sup> mais qui ne furent fixées qu'au XI<sup>e</sup> siècle<sup>5</sup>. Les cimetières sont établis dans les villes et dans les villages. Ils font l'objet de bénédiction ou de consécration à partir des X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècle ; ils deviennent alors lieux exclusifs d'inhumation<sup>6</sup>. Très progressivement, l'inhumation remplace la crémation. À partir du IX<sup>e</sup> siècle, les familles laissent aux clercs les prises en charge des rites funéraires. Sous l'influence grandissante de l'Église dans les structures sociales de l'Occident, les morts sont ainsi placés au cœur de l'espace social des paroisses rurales dans une « communauté des morts étroitement liée à celle des vivants ».

Les documents originaux des premières mentions concernant Bazoges-en-Pareds ont été perdus mais leurs copies ont été éditées par l'abbé Lacurie dans son *Histoire de Maillezais* en 1852<sup>7</sup>. Si le plus ancien écrit mentionnant Bazoges (*villa baselgias*) date de 1056<sup>8</sup>, c'est bien le texte des années 1090 qui donne la première mention de la paroisse de Bazoges (*parrochia Basaugiarum*). Et il parle de la mort. Il s'agit du don de l'église de Bazoges et de tout ce qui en dépend à l'abbaye de Maillezais par Thibaud Luneau<sup>9</sup>. Descendant des fondateurs du lieu de culte, Thibaud Luneau agit pour son salut. Il compte bien trouver dans cette église familiale un espace de repos pour son corps et gagner pour son âme et pour celles des siens les prières des moines qui s'occuperaient désormais de son église. Cette charte est l'exemple médiéval et local de l'idéologie chrétienne élaborée à la fin de l'Empire romain : le salut des fidèles dépend de leurs mérites accumulés durant leur vie mais aussi, une fois morts, des suffrages assurés par leurs proches : prières, messes, aumônes<sup>10</sup>.

Ainsi les premières églises contrôlées par les puissants comme le fut celle de Bazoges par les seigneurs du lieu accueillent les dépouilles des ecclésiastiques et des généreux donateurs. En 1958, à l'occasion d'importants travaux dans l'église, on découvrit dans le sol près d'un pilier lézardé une paire d'éperons dorés. Selon l'explication de Louise de Pontlevoye<sup>11</sup>, ce pilier reposait sur « deux rangées de sarcophages ». Les éperons furent trouvés « contre » ce pilier dans une des sépultures. Il est évident qu'ils furent déposés au moment de l'inhumation de leur propriétaire : un chevalier dont les éperons étaient le symbole de la fonction et du rang. Aucune inscription ni aucun document ne permet cependant d'identifier le propriétaire de cette paire d'éperons qui pourrait dater de la fin du Moyen Âge.



Éperon en métal doré, XIV<sup>e</sup> ou XV<sup>e</sup> siècle, église de Bazoges-en-Pareds (1958), croquis A.R, 2007.

<sup>4</sup> Jean Gaudemet, « La paroisse au Moyen Âge », *Revue d'histoire de l'Église de France*, 1973, pages 5-21, [https://www.persee.fr/doc/rhef\\_0300-9505\\_1973\\_num\\_59\\_162\\_1485](https://www.persee.fr/doc/rhef_0300-9505_1973_num_59_162_1485).

<sup>5</sup> Anne Lunven, « Naissance de la paroisse 'territoriale'... », *Annales de Bretagne et des pays de l'ouest*, pages, 2014, pages 31-46.

<sup>6</sup> Cécile Treffort (dir.) et Alain Dierkens, *Le cimetière au village dans l'Europe médiévale et moderne*, Presses universitaires du Midi, 2015.

<sup>7</sup> Abbé Lacurie, *Histoire de Maillezais*, Fontenay-le-Comte, 1852, pages 207-209, pièces justificatives, note xvii d'après le manuscrit de Dom Fonteneau, volume 25, folio 15 et pages 234-236, pièces justificatives, note xxxi, d'après le manuscrit de Dom Fonteneau, volume 25, folio 31.

<sup>8</sup> La charte de 1056 a été rééditée par Laurence Brousseau dans le cadre de son mémoire de maîtrise *Édition des actes de l'abbaye de Maillezais de ses origines à l'année 1082*, soutenu et présenté à l'université de Poitiers, sous la direction de Geroges Pon, année 1994-1995, page 66.

<sup>9</sup> C'est le *Pouillé de l'évêché de Luçon* qui recense, par paroisse, les bénéfices ecclésiastiques séculiers et réguliers des diocèses de Luçon et de Maillezais, et qui constitue une source capitale pour l'histoire de chaque paroisse, Archives départementales de la Vendée, BIB 1569 - *Pouillé de l'évêché de Luçon* / E. Aillery. - Fontenay-le-Comte : Impr. Robuchon, 1860 1860. - XXXVI-211 p.-[1] p. de carte dépl. (rajoutée) ; 32 cm..

<sup>10</sup> Michel Lauwers, *op.cit.*

<sup>11</sup> Louise de Fayolle (1885-1973) épouse de Simon de Pontlevoye maire de la commune de 1912 à 1971, châtelaine de Velaudin et archéologue amateur a laissé une note concernant cet objet. Voir article *Bulletin municipal*, 2007.

À l'époque moderne, héritière des temps plus anciens, des inhumations avaient toujours lieu dans l'église. La pratique de l'inhumation dans les églises et les chapelles perdura jusque sous le règne de Louis XVI jusqu'à ce qu'un édit de 1776 l'interdise « *sauf exceptions prévues et limitées* ». À l'aide des registres paroissiaux qui pour Bazoges n'ont pas été conservés avant 1737, il est possible de dresser la liste des sépultures dans l'église. Selon les registres, entre 1738 et 1771, soit sur une période d'un peu plus de trente ans, douze personnes y ont été inhumées<sup>12</sup>. Elles sont toutes qualifiées de « noble homme » ou « damoiselle » : des notables donc mais aussi les prêtres. Dans l'église aujourd'hui : plus aucune trace de ces inhumations. Les inhumations avaient donc bien lieu dans les églises mais aussi autour pour les fidèles, habitants la paroisse.

Il existe encore à Bazoges, en dépôt près de l'église, autrefois le long d'un ancien mur d'enceinte et aujourd'hui dans l'enclos de la Sainte-Famille (parvis Monseigneur Gachet), deux pierres tombales probablement du XVII<sup>e</sup> siècle. Plus loin, dans un mur élevé sur les anciennes douves du château, probablement dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, on voit en réemploi une autre pierre tombale de la même époque. Témoignages funéraires de paroissiens inconnus, ces pierres errantes modestes et dépourvues de symboles attestent-elles de l'existence d'un ancien cimetière dans le bourg près de l'église, comme c'était le cas dans bien des villages ? En l'absence de fouilles archéologiques, il n'est pas possible de dater et de déterminer précisément un éventuel espace funéraire autour de l'église. Durant tout le XVIII<sup>e</sup> siècle, les curés, gardiens de l'État civil, rédigent les actes de sépultures et mentionnent sans autre précision que le lieu d'inhumation est « le cimetière de ce lieu »<sup>13</sup>. La seule et unique année des registres paroissiaux conservés pour le XVII<sup>e</sup> siècle est l'année 1676. Pour les dix sépultures survenues cette année-là, les prêtres écrivent « dans le cimetière de l'église de Bazoges » pour neuf d'entre elles et « au cimetière de Bazoges » sans plus de précision pour une seule. Ces neuf mentions qui contrastent dans leur précision avec celles des actes du XVIII<sup>e</sup> siècle seraient-elles à interpréter près de l'église ?



Pierre de réemploi dans un mur de la cour de la mairie :

"PERRINE [...]LAY .  
DESE[dée] [l'a]N MIL SIX  
C[ent] MTSN ? »

Cliché et transcription A.R.



Pierre tombale déposée dans l'enclos de la Sainte-Famille, parvis Monseigneur Gachet :

"CI-GIT LE CORPS DE  
PIERRE PLANCHE  
DECEDE LE 3 OCTOBRE  
1654"

Cliché et transcription A.R.



Pierre tombale déposée dans l'enclos de la Sainte-Famille, parvis Monseigneur Gachet :

"[...] DECEDE LAN [...] 1601"

Cliché et transcription A.R.

<sup>12</sup> Archives départementales de la Vendée, série 2 E 14. Il s'agit de Guy d'Oyron, seigneur des Rambaudières inhumé le 08 octobre 1738 ; Salomon René David, prêtre vicair de Bazoges inhumé le 29 mars 1742, Anne Hullin épouse du seigneur de Velaudin Jean Merlet, inhumée le 21 septembre 1742 ; Gabrielle Gaborin épouse du seigneur de la Cressonnière inhumée le 13 novembre 1742 ; dame Françoise Nauleau veuve de David Hulin, décédée à Velaudin le 20.9.1745 et inhumée le jour suivant ; Gabriel Dinot, curé de Bazoges inhumé le 23 avril 1747 en présence de onze prêtres des alentours ; Jean Merlet, sieur de Velaudin inhumé le 17 septembre 1749 ; Marie Anne [ ? ] veuve d'Oiron inhumée le 14 février 1752 ; Renée Morin, veuve Bourasseau inhumée le 24 janvier 1754 ; Modeste Morin veuve Garreau sieur de la Mothe inhumée le 8 juin 1754 ; Thomas le Comte, curé de Bazoges inhumé le 1<sup>er</sup> août 1765 en présence de huit prêtres et enfin Magdeleine Pineau veuve Palvadeau et mère du curé de Bazoges, inhumée le 12 juin 1771.

<sup>13</sup> Archives départementales de la Vendée, AD2E014/1 et AD2E014/2.



À partir de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, Michel Lauwers précise que dans toute l'Europe, dans un mouvement inverse à celui qui s'était produit au cours du Moyen Âge, les cimetières furent relégués à l'extérieur des espaces habités. Enfin, après la Révolution française, par son décret du 12 juin 1804 (23 prairial an XII), Napoléon I<sup>er</sup> accorde la gestion des cimetières aux communes et ainsi les élites bourgeoises se substituent à l'Église pour le contrôle des morts d'autant que « comme l'Église [ils] n'étaient plus vraiment les garants de l'ordre social. »<sup>14</sup>

### Depuis le XVI<sup>e</sup> siècle : un cymetere en dehors du bourg

Contre toute attente et bien avant le déplacement des cimetières à l'extérieur des bourgs et des villes, le cimetière de Bazoges-en-Pareds est attesté hors le bourg depuis le XVI<sup>e</sup> siècle. Les témoignages sont indirects et il faut aller en chercher les traces dans les documents administratifs. Le dénombrement de la terre de Bazoges de 1603 situe le cimetière dans le bas du bourg en son endroit actuel. Ce document fiscal énumère tous les habitants qui doivent un impôt en argent (cens) ou en devoir au seigneur de Bazoges. On apprend ainsi que Colin Allard et André Ondault avaient jadis chacun un « courtil » (jardin clos) au cimetière, que « Bastien Naudin [possédait] une maison sise près le cimetière de Bazoges appelée la Vieille-Voie-Vadepied » et que « René Gennet [déclarait] deux journaux de vignes assis près la vieille voie Va-de-pied ». Les « héritiers de Jean Page [devaient des cens et devoirs à la dame du Vergier Judith Prévost] pour une maison assise au bourg de Bazoges, le long du chemin pour aller de l'hôtel de ladite damoiselle Judith Prévost au cimetière du dit lieu ». Le cimetière dont il est question est bien à l'extérieur du bourg, assez proche des maisons et de courtils. On apprend de plus qu'en cet endroit la vigne était particulièrement présente avec « une pièce [...] appelée la Bellotte, [qui est] sise près le cimetière du dit Bazoges ». Un « autre petit fief de vigne [contenant sept journaux était] appelé Fief-du-Cimetière ». Une certaine « Françoise Aurain [avait] une pièce de vigne et [un] champ assis sous le cimetière du dit Bazoges », etc.<sup>15</sup>

Plus précisément encore, dans des documents de première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, la description des confrontations d'une des six métairies du château, celle des Sappinauderies dans le bourg, nous fait comprendre la situation du cimetière paroissial. En effet, derrière les maisons de la métairie des Sappinauderies s'étaient les huit boisselées de jardin de la forteresse dont les limites étaient les deux chemins de « Bazoges au cymetière et de Bazoges à Malvoisine ». Une autre description des « maisons granges et borderies appelées les Sappinauderies et [du] jardin [...] tenant à la maison de [la] dite forteresse » du seigneur de Bazoges confirme la situation déjà décrite : entre « d'une part [le] chemin par lequel l'on va de Bazoges au cimetière (cymetere) du dit lieu, d'autre au chemin par lequel l'on va de Bazoges au village de Malvoisine. »<sup>16</sup>



Par-dessus le mur nord du cimetière : les vignes. Cliché A.R., novembre 2021

<sup>14</sup> Michel Lauwers, « Comment l'Église a inventé le cimetière ? », *L'Histoire*, n°473-474, Juillet-août 2020, pages 40-47.

<sup>15</sup> *Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790 Vendée*, archives civiles, tome III, sous série 1 E famille et seigneuries : lettres A et B, rédigé par Pascal Lanco et complété par Régis de Saint-Jouan, archivistes en chef avec index alphabétiques et tables dressés par Y. du Guerny, Préfecture de la Vendée service d'imprimerie, 1958. Archives départementales de la Vendée, E 81 (registre) -petit in-folio, 288 feuillets, parchemin. Pages 68, 74, 77-79, 83.

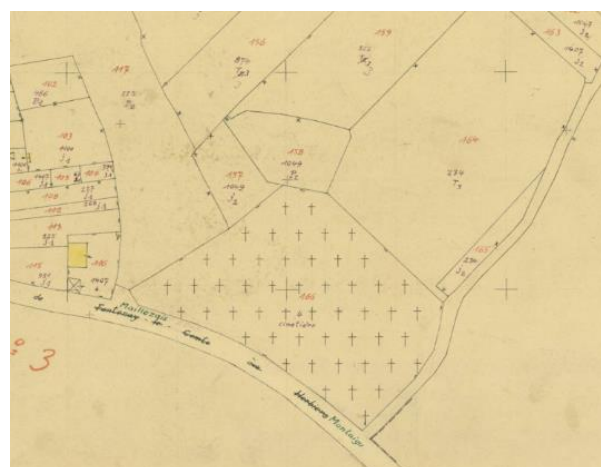
<sup>16</sup> Archives départementales de la Vienne, C507 et les notes de l'abbé Gaillard prises à partir des aveux et dénombrements conservés aux archives de la Vienne. L'aveu du 12 février 1545, parchemin possède sa copie papier collationnée à l'original et datée du 01.04.1656.

Le premier plan cadastral de Bazoges bien postérieur car daté de 1834 situe lui aussi le cimetière le long de ce « chemin » devenu D23 de Maillezais à Montaigu et qui conduit à Thouarsais. On y voit la même parcelle trapézoïdale que celle d'aujourd'hui et portant le n° 706. Le dessin d'une fine croix sur quelques gradins pourrait figurer la grande croix du cimetière.



Le cimetière à côté du bourg, plan cadastral de 1834.

AD 85, 3 P 014/26 - Section G du Bourg : 2e feuille (parcelles 488-557, 706-1094) 1834, Échelle : 1 : 2 500.



Le cimetière sur le plan cadastral rénové de 1964.

AD 85, 2258 W 014/36 - Section AD (parcelles 47-166). [1964]  
Données techniques : Plan minute de rénovation, Carton métal couleur, Échelle : 1 : 1 000

Dans l'état actuel des recherches et de la documentation disponible, il n'existe pas de description précise du cimetière proche du bourg. Cependant, le compte rendu de la visite de l'évêque de Luçon à Bazoges-en-Pareds le 9 mai 1778 précise un peu les contours de notre objet d'étude <sup>17</sup>.

### Un cimetière en herbe organisé autour de sa grande croix

Le procès-verbal de la visite de 1778 précise « que le cimetière est trop grand pour la paroisse, qu'il en faudrait retrancher la partie qu'on jugera inutile en la séparant de l'autre par une bonne clôture de sorte que les bestiaux n'y puissent entrer ». Les visiteurs ordonnent de défendre « sous peine d'interdit du cimetière d'y laisser désormais pacager les bestiaux de quelque [e]spèce qu'ils soient et sous quelque prétexte que ce puisse être ». En cette fin de XVIII<sup>e</sup> siècle, nous faut-il imaginer un cimetière très ouvert sur les champs, une sorte de terrain vague mal fermé ? Le cimetière est en herbe sans aucun doute et des animaux viennent y brouter. L'utilisation profane des cimetières était-elle en usage à l'époque ? La paroisse de Bazoges fait-elle alors figure d'exception ? À la lecture des procès-verbaux des visites épiscopales des paroisses voisines de cette année 1778, il semblerait que les cimetières ouverts et « vivants » étaient la norme au grand dam de l'autorité épiscopale. En effet, à La Jaudonnière, au Bouildroux, au Tallud, à Cheffois, à Mouilleron et à Sainte-Gemme, on lit la même défense de laisser les animaux « pacager » dans le cimetière. À Saint-Hilaire-du-Bois, c'est le même constat et on précise de



Grande croix du cimetière de Bazoges-en-Pareds. Cliché A.R. , novembre 2021.

<sup>17</sup> Archives départementales de la Vendée, 9 mai 1778, Bazoges-en-Pareds AHD Luçon - VP 1 – vues 169-171/200. Visite de l'église et de la paroisse de Bazoges-en-Pareds, dans le cours des visites pastorales de Marie Charles Isidore de Mercy, évêque de Luçon, accompagné du chanoine Georges Gilles Monlien de La Borère, du 12 septembre 1777 au 20 mai 1778.

plus « que le bail qui en avait été consenti demeurera annulé ». Ainsi, comme à Saint-Hilaire, les administrateurs des paroisses donnaient à ferme le pâturage des cimetières : un revenu supplémentaire pour la Fabrique. Cette pratique a-t-elle perduré plus loin comme sembleraient indiquer les comptes de la Fabrique de la paroisse de Cezais à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle où il est précisé le montant de la recette de la « ferme des fruits sauvages du cimetière »<sup>18</sup> ? Les interdits énumérés dans les visites pastorales du diocèse de Luçon correspondent à ceux des ordonnances synodales de la France d'ancien régime et « constituent en quelque sorte le négatif des anciens usages sociaux du cimetière »<sup>19</sup>.

Une plus ancienne visite des autorités ecclésiastiques qui eut lieu à Bazoges en 1534 n'a malheureusement pas laissé de mention concernant le cimetière<sup>20</sup> et la troisième visite épiscopale dont la trace est conservée aux Archives départementales de la Vendée concerne l'évêché voisin de Maillezais. Ce document de 1601 est intéressant afin de préciser la morphologie d'un cimetière rural au début du XVII<sup>e</sup> siècle. À Antigny par exemple, « le cimetière dudit lieu [est] renfermé de muraille » ; à Thouarsais, « le cimetière dudit lieu près ladite église étant grand » est également fermé et il possède « au milieu une grande croix en pierre de taille faite et ouvragée » ; à Saint-Sulpice-en-Pareds, « le cimetière dudit lieu [est] renfermé de fossés... »<sup>21</sup>.

Le cimetière de Bazoges était-il fermé de murs ou de fossés quand il était pâturé ? La grande croix posée sur un socle de style néogothique aux quatre contreforts et à la décoration trilobée, lui-même posé sur ses cinq gradins de pierres récemment restaurés date vraisemblablement du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Cette construction collective existait-elle à une époque antérieure comme cela était le cas à Thouarsais ? La grande croix actuelle est-elle une croix hosannière : là où l'on venait en procession le dimanche des Rameaux pour chanter « l'hosanna », qui est un cri de joie d'origine hébraïque et glorifiant Dieu ? Pas sûr. Selon les définitions archéologiques qu'on a pu trouver, la grande croix du cimetière de Bazoges ne répond pas au critère car elle ne repose ni sur une colonne ni sur un sous-bassement circulaire en gradins<sup>22</sup>. Hosannière ou non, la grande croix était cependant un repère dans le cimetière à en croire le testament d'un ancien curé de Bazoges : Jacques-Nicolas Palvadeau, rédigé en 1804.

**Testament olographe de Jacques-Nicolas Palvadeau, Saint-Gervais. An XIV, 24 brumaire ou 15 novembre 1804**

« [...] Quant à la sépulture de mon corps je demande instamment qu'il soit inhumé dans le cimetière de Bazoges-en-Pareds, s'il n'y a pas grande difficulté près la croix, avec les cérémonies ordinaires de l'Église et convenables à mon état ; je veux qu'il soit mis sur ma fosse une tombe faite à la manière de celles qui sont dans les cimetières des Plaines, de faire venir pour cela des pierres commodes, lesquelles seront bien jointes et cramponnées avec du fer ; qu'on y grave en gros caractères la recommandation de mon âme comme bienfaiteur et ancien curé / de ladite paroisse afin d'exciter la piété de ceux qui liront et les engager à réciter quelques prières pour le repos de mon âme. [...] »

Expédition du testament olographe de Jacques-Nicolas Palvadeau (Barbâtre, île de Noirmoutier, 21.11.1737-Touarsais-Bouildroux, 11.10.1804), datée au Bouildroux le 29 septembre 1804 et reçue par maître Blain, notaire à Saint-Gervais, canton de Beauvoir, département de la Vendée et enregistrée à Beauvoir par Mouton le 24 brumaire an XIV. L'expédition a été collationnée le 2 mars 1874 à Saint-Gervais. Archives paroissiales de Bazoges-en-Pareds, carton n°2, dossier VII.

Autrefois, l'entrée principale du cimetière s'effectuait par un portail composé de deux imposants piliers de calcaire surmontés de deux urnes sculptées et fermé par une grille en fer forgée à deux battants

<sup>18</sup> Archives paroissiales Cezais.

<sup>19</sup> Régis Bertrand, « Les cimetières villageois français du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle », p. 61-81 dans *Le cimetière au village dans l'Europe médiévale et moderne*, Cécile Treffort (dir.), Toulouse, Presses universitaires du Midi, 2015, 254 pages.

<sup>20</sup> Archives départementales de la Vendée, 1 G 38 - Visites épiscopales des abbayes et prieurés, églises paroissiales et collégiales, 4 mars 1533-2 juillet 1534 (avec table des lieux, vues 207-215) 1533-1534.

<sup>21</sup> Archives départementales de la Vendée, 4 G 2, visites de l'archiprêtre d'Ardin et du doyenné de Fontenay-le-Comte par Jehan Collart, vicaire général de l'évêque de Maillezais, accompagné de Michel Merlet, curé de Xanton (30 mars-7 juin 1617). 1601.

<sup>22</sup> <http://association-vie-vendee.org/les-croix-hosannieres/>, article signé Pierre Parra et daté du 01.02.2018.



ornés d'une croix. L'ensemble s'ouvre sur une unique allée. À gauche, une petite porte piétonne en bois donne accès aux visiteurs. Aujourd'hui entièrement entouré de murs, le cimetière s'organise autour de l'allée centrale orientée ouest-est qui le divise en deux parties inégales et de forme vaguement triangulaire. On peut accéder par l'Est grâce à une entrée aménagée dans le mur du côté de l'espace Columbariums. Tout de suite à gauche de l'entrée principale de l'ouest, une portion de mur est surbaissée afin de faire passer les défunts que l'on jugeait indignes de la grille principale. Les sépultures de Bazoges que l'on peut voir actuellement forment un ensemble assez homogène dans un espace d'environ huit mille mètres carrés.

D'une façon générale, les tombes sont disposées par rangées de direction Nord-Sud et perpendiculaires à l'allée principale. Il n'existe ni chapelle, ni ossuaire, ni monument funéraire qui fasse exception. Les plus anciennes pierres tombales qui datent de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle sont donc généralement des chevalets ou des sarcophages. Dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, on dispose encore de chevalets mais la mode est à la stèle surmontée d'une croix de pierre ou de métal. L'analyse chronologique des six cent soixante-treize tombes du cimetière ne permet pas vraiment de localiser un espace d'inhumation plus ancien qu'un autre. Les tombes datées avant 1900 sont légèrement plus nombreuses dans la partie droite de l'allée. C'est la partie sud-ouest que le logiciel de gestion du cimetière a appelé A : environ 100 sépultures sur les 370 référencées datent du XIX<sup>e</sup> siècle. Dans la partie gauche (nord-est) appelée B, les tombes du XIX<sup>e</sup> siècle sont moins nombreuses 80 pour 314 sépultures répertoriées. Cette analyse des emplacements des tombes antérieures au XIX<sup>e</sup> siècle ne paraît pas significative.

Cependant, à gauche de la grande croix est repérable le seul enclos familial du cimetière qui protège avec des chaînes accrochées à leurs bornes les défunts des familles du logis de Velaudin. Plus à droite une autre aire familiale autrefois délimitée par des petits piliers de calcaire aujourd'hui en partie détruits est facilement identifiable : il s'agit des défunts des familles du logis du Vergier, dans le bourg. C'est à cet ensemble qu'appartient très probablement la plus ancienne tombe repérée et lisible à ce jour et datée de 1801. Tout proche, à l'ouest de la grande croix se dessine vaguement un espace plus aéré dédié aux ecclésiastiques avec les sépultures de trois religieuses de la congrégation du Sacré-Cœur de Jésus (Mormaison), celles de deux frères de Saint-Gabriel enseignants à l'école des garçons ainsi que celles des cinq prêtres, curés ou vicaires, tous décédés en fonction à Bazoges. C'est donc bien autour de la grande croix que peuvent être identifiées les plus anciennes inhumations visibles aujourd'hui.

### **Un deuxième cimetière municipal pour remplacer les cimetières familiaux protestants**

Nés de l'interdiction qui a été faite aux Protestants à différentes époques d'utiliser les cimetières paroissiaux, tolérés puis reconnus légalement par le décret du 23 prairial an XII (12 juin 1804), huit cimetières familiaux ont été recensés <sup>23</sup> sur la commune de Bazoges-en-Pareds. Seuls ceux de Pulteau, de l'Aumondière et du Pont-des-Claies restent visibles, parfois noyés dans la végétation, rappelant à peine encore le passé huguenot de notre région.



Une tombe du cimetière familial du Pont-des-Claies, cliché A.R., 2011.

<sup>23</sup> *Les cimetières familiaux protestants de Vendée, 7<sup>ème</sup> assises départementales de Patrimoine funéraire, 2011, pages 43-45.*

Quand on est protestant précise le pasteur Vatinel, « on ne parle pas aux morts et on n'essaie pas d'entrer en contact avec eux <sup>24</sup> » Selon le pasteur Jean-Yves Peters, « Le salut de l'homme, [...] est [...] la capacité et l'œuvre de Dieu seul ». Les protestants ont un rapport avec le monde déterminé par leur foi. Ainsi, ils n'ont pas à avoir de rapport de responsabilité envers la mort. Pour eux, les cimetières sont les lieux dévoués à l'expression du deuil. Le cimetière clôt exprime bien la « dissociation entre la vie et la mort, la non-participation de la mort à la vie »<sup>25</sup>.



Le cimetière de Pulteau au coucher du soleil, cliché A.R., novembre 2021

Par délibération du conseil municipal de Bazoges-en-Pareds, en date du 11 août 1867, le maire Eugène Perraud déclare « qu'il est urgent d'acquérir un terrain pour la création d'un cimetière protestant ; que le sieur Breteau Pierre possède un terrain qui est très convenable pour cette destination : il est situé sur les bords du chemin vicinal de grande communication n° 39, entre Pulteau et le chemin n° 8 au lieu-dit fief de Pulteau, que ce terrain est placé à plus de 500 mètres de toutes habitations et dans un sol très convenable pour la création d'un cimetière, que Mr Loyau [*principal propriétaire de Pulteau*] qui a droit au complant<sup>26</sup> de ce terrain qui est actuellement en vigne fera l'abandon gratuit de ses droits à la commune... ». Le conseil « demande à l'unanimité que la commune de Bazoges soit autorisée à acquérir le terrain du sieur Breteau. ». L'enquête publique ouverte le 12 septembre est restée sans observation ni réclamation et l'avis favorable de la municipalité est datée du 22 septembre. Le terrain de 8 ares et 85 centiares est acheté pour la somme de deux-cents francs et un cimetière est créé. Comme le crédit ouvert au budget pour l'acquisition de ce terrain est plus que suffisant, le conseil municipal décide par délibération du 20 novembre que le cimetière sera « clos de murs et ce dans l'intérêt de la morale publique et du respect dû aux morts ». Par un courrier en date du 17 décembre 1867, le pasteur Germain président du consistoire de Pouzauges dont dépendait la communauté protestante de Bazoges remercie les membres du conseil municipal et approuve « complètement le projet et la clôture dont il s'agit. Le terrain est parfaitement convenable, sablonneux, profond, facile à fouiller, d'une contenance suffisante pour la population protestante de la commune qui est actuellement de cent dix-huit. » Au printemps 1869, les travaux de maçonnerie sont effectués donnant enfin une égalité de repos et de sécurité à tous les défunts de Bazoges.

Pour terminer cette première partie, on peut résumer l'évolution des cimetières à Bazoges au regard de l'évolution globale des lieux d'inhumation en général : rassemblés au cœur de la paroisse les défunts ont été (très tôt) séparés de l'habitat des vivants. Miroirs des pratiques rurales et des évolutions sociétales de leurs époques, les cimetières bazogeais doivent encore nous livrer des informations. Ils sont une part de ce que l'histoire locale peut nous léguer de vivant et d'étonnant sur les vies d'autrefois. Dans une deuxième partie l'année prochaine, nous rencontrerons la célébrité du cimetière : un député vendéen acquis aux idées révolutionnaires, nous découvrirons les croyances liées à la mort à partir des récits de revenants et des pratiques testamentaires, nous évoquerons les généalogies et les parentés dessinées par les voisinages funéraires. Les épitaphes et les symboles nous aideront à comprendre pourquoi le cimetière est aujourd'hui le miroir de la société rurale des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle.

Merci à Denis Giacomazzi et Alissa Micaud pour leur aide, soutien et participation dans l'élaboration de ces premières pages sur le cimetière de Bazoges.

Alan Rouhaud, novembre 2021

<sup>24</sup> « Exposé du pasteur Denis Vatinel, conservateur du Musée du Bois Tiffrais », pages 25-28, *Les cimetières familiaux protestants de Vendée, 7<sup>ème</sup> assises départementales de Patrimoine funéraire*, 2011,

<sup>25</sup> Pasteur Jean-Yves Peters, « Les Protestants et la mort », dans *Les cimetières : carrefour de la mémoire humaine dans les Actes des Assises départementales du patrimoine funéraire*, Mareuil-sur-Lay, 4 novembre 2006, ACPM, 2007, pages 47-53.

<sup>26</sup> Le bail à complant est un contrat entre un bailleur qui concédait au vigneron « un usufruit perpétuel et héréditaire de la vigne en échange d'une part de la vendange ». Lire Claude Belliard, Gaston Godard, Jean-Pierre Camuzard... *Histoire et traditions de la vigne et du vin en Vendée*, CVRH, 2019, chapitre 2, pages 50-74.